



Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP habilitée)
Habilitatation délivrée par l'Etat par un collège interrégional composé de représentants
de la Carsat, de l'Aract et de l'OPPBT

La gestion administrative de vos Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP)

Vous souhaitez

- Connaître les différentes étapes de la déclaration d'un AT (recueil des éléments, délais, suivi...)
- Savoir rédiger une déclaration d'accident du travail et une lettre de contestation
- Etre conseillé et accompagné dans l'ensemble de vos démarches administratives liées aux AT et MP
- Connaître l'impact financier de vos AT et MP, et le diminuer
- Savoir gérer vos AT et MP
- Analyser vos AT afin de mettre en place des actions correctives

Action S.T.E vous propose,

- Une assistance dans la rédaction de vos déclarations d'AT, et lettre de contestation
- Une assistance dans vos démarches administratives avec la C.P.A.M suite aux AT et MP
- Une formation à la gestion administrative des AT et MP
- La mise en place d'outils de suivi et d'analyse
- Une méthode d'analyse d'un accident du travail
- L'analyse globale de votre accidentologie

Vos avantages

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples informations

- Une conseillère proche de votre entreprise
- Une offre de services adaptée à votre structure
- Une souplesse d'organisation
- Une grande facilité de gestion
- Une approche tarifaire cohérente et graduée avec le niveau de prestation demandée

Les actions proposées peuvent être réalisées séparément ou dans la globalité